

Conditions Générales de Vente WIMOVA (Passagers)

Version n°1 - Entrée en vigueur : (05/01/2026).

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente sont celles de la société BBO, société par actions simplifiée au capital de 356 144 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 504 765 736, dont le siège social est situé 2 impasse Lionel Terray à MEYZIEU (69330), ci-après dénommée « **WIMOVA** ».

Ces Conditions Générales de Vente sont uniquement applicables lorsqu'un Passager commande une Course Privée par le biais de l'Application Mobile WIMOVA.

La commande de Course Privée peut être autorisée ou interdite par l'Organisation à laquelle appartient le Passager.

LORSQU'ELLE EST AUTORISEE, LA COMMANDE DE COURSE PRIVEE ENGAGE CONTRACTUELLEMENT LE PASSAGER A PAYER LE PRIX DE LA COURSE PRIVEE A WIMOVA, CONFORMEMENT AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

2. Définitions

Chaque terme commençant par une majuscule utilisé dans le présent contrat et ses annexes a la signification indiquée dans sa définition, qu'il soit utilisé au singulier ou au pluriel, les termes identiques utilisés sans majuscule étant considérés dans leur sens courant :

« **Application mobile WIMOVA** » désigne l'application mobile développée par WIMOVA à destination des Passagers leur permettant de gérer leurs réservations et de suivre leurs Courses.

« **CGU** » ou « **Conditions Générales d'Utilisation** » désignent les conditions générales d'utilisation de l'Application mobile WIMOVA que le Passager a accepté lors de la création de son Compte.

« **CGV** » ou « **Conditions Générales de Vente** » désignent le présent document contractuel.

« **Chauffeur** » désigne un professionnel affilié à WIMOVA mais indépendant de WIMOVA et qui fournit des prestations de transport. Il s'agit d'un chauffeur de taxis.

« **Compte** » désigne le compte d'un utilisateur autorisé à accéder aux services WIMOVA for Business.

« **Course** » désigne une prestation de transport de personnes ayant été réservée (à venir) ou passée.

« **Course Professionnelle** » désigne une Course réalisée par un Passager dans le cadre de ses activités professionnelles et payée par son Organisation.

« **Course Privée** » désigne une Course réalisée par un Passager à des fins privées et personnelles et payée par lui-même. Les Courses Privées ne peuvent pas être consultées par l'Organisation.

« **Organisation** » désigne la personne morale (entreprise, association, administration) à laquelle le Passager est contractuellement rattaché et qui a souscrit un accord commercial avec WIMOVA pour permettre au Passager de bénéficier des services WIMOVA for Business et d'utiliser l'Application mobile WIMOVA.

« **Passager** » désigne un utilisateur de l'Application Mobile WIMOVA.

« **WIMOVA** » désigne la société BBO, société par actions simplifiée au capital de 356 144 €, inscrite au

registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 504 765 736, dont le siège social est situé 2 impasse Lionel Terray à MEYZIEU (69330).

« **WIMOVA for Business** » désigne les services de réservation de Courses fournis par WIMOVA consistant en une plateforme en ligne proposant des services de centrale de réservation au sens du Code des transports.

3. Objet

Les CGV ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles WIMOVA met en relation un Passager qui commande une Course Professionnelle ou Privée avec un Chauffeur.

Les Conditions Générales de Vente complètent les Conditions Générales d'Utilisation acceptées par le Passager lors de la création de son Compte.

4. Services fournis par WIMOVA

WIMOVA fournit uniquement des services de centrale de réservation de taxis, afin de mettre en relation le Passager avec un Chauffeur disponible et en capacité de lui fournir la Course Professionnelle ou Privée qui a été commandée.

Les services de transport de personnes commandées par le Passager ne sont pas fournis par WIMOVA, mais par des Chauffeurs tiers affiliés à WIMOVA. Les Chauffeurs sont responsables du transport du Passager et en assume la responsabilité.

Les Chauffeurs affiliés sont des professionnels des services de transport de personnes sélectionnés par WIMOVA et pour lesquels WIMOVA s'assure qu'ils effectuent leur activité conformément aux exigences réglementaires du Code des transports.

5. Création d'un profil personnel

Lors de sa première réservation d'une Course Privée, le Passager doit créer son profil personnel sur son Compte.

Le Passager doit renseigner une adresse email personnelle, un numéro de mobile personnel ainsi qu'un moyen de paiement personnel.

La création du profil personnel permet d'isoler les Courses Privées du Passager et de les rendre confidentielles vis-à-vis de son Organisation.

6. Réservation de Course

La réservation d'une Course depuis l'Application Mobile WIMOVA est possible jusqu'à 1h00 (une heure) à compter de l'heure de prise en charge souhaitée par le Client. Cependant, ce délai n'est pas garanti et peut varier en fonction des conditions opérationnelles et de la disponibilité des conducteurs.

La réservation d'une Course n'est possible qu'en France métropolitaine et en Corse.

7. Confirmation de la réservation – Estimation du tarif

Le Passager doit confirmer obligatoirement sa réservation afin que celle-ci soit prise en compte.

Au moment de cette confirmation, le Passager visualise le détail de la Course commandée, notamment : la date, l'heure de départ de la réservation, le lieu de prise en charge et de destination, le nombre de passagers, le nombre de bagages, la nécessité que le véhicule soit adapté au transport de personne à mobilité réduite.

Le Passager visualise également une estimation du prix de la Course, qui est fournie à titre indicatif uniquement. L'estimation du prix de la Course est calculée en fonction du tarif préfectoral réglementé des taxis qui est applicable sur le lieu de prise en charge de la Course.

LE PASSAGER RECONNAIT ET ACCEPTE QUE LE PRIX AFFICHE N'EST QU'UNE ESTIMATION FOURNIE A TITRE INDICATIF ET QUE LE PRIX A PAYER A L'ISSUE DE LA COURSE POURRA VARIER A LA HAUSSE OU A LA BAISSÉ, NOTAMMENT EN FONCTION DE LA DUREE OU DE LA DISTANCE DE LA COURSE REALISEE, DES CONDITIONS DE CIRCULATION DE L'APPLICATION DE MAJORATION REGLEMENTAIRE DU TARIF, DE L'AJOUT DE PERSONNES OU BAGAGES NON DECLARES LORS DE LA RESERVATION, ETC.

La confirmation de la réservation donne lieu à une demande de pré-autorisation bancaire auprès de l'établissement bancaire émetteur de la carte bancaire sélectionnée par le Passager, à hauteur de l'estimation du tarif, afin de s'assurer que des fonds sont disponibles sur celui-ci. Cette pré-autorisation ne bloque ni ne prélève aucune somme sur le compte bancaire du Passager.

En cas d'échec de la pré-autorisation bancaire, WIMOVA se réserve le droit de refuser la réservation de la Course et en informera le Passager.

8. Prix de la Course – Moyen de paiement

Le prix de la Course à payer est calculé sur la base du compteur horokilométrique homologué installé à bord du véhicule du Chauffeur.

A l'arrivée d'une Course, le Chauffeur saisit le montant de la Course et les frais éventuels (péage, parking...) dans son application chauffeur. Cette action déclenche automatiquement l'envoi d'une notification de ladite Course dans l'Application Mobile WIMOVA du Passager. Cette notification comporte un code à 4 chiffres. Le Passager doit communiquer ce code à 4 chiffres au Chauffeur afin que ce dernier le saisisse dans son application chauffeur, pour finaliser à la Course.

Le paiement du prix de la Course s'effectue par le biais de l'Application Mobile WIMOVA, au moyen d'une carte de paiement renseignée et sélectionnée par le Passager.

9. Annulation – Non-présentation

L'annulation d'une Course par le Passager entraîne des frais d'annulation à sa charge.

Les frais d'annulation sont de 12 (douze) euros par annulation. Ces frais s'appliquent lorsque l'annulation intervient à partir d'1h (une heure) avant l'heure de prise en charge indiquée dans la réservation de la Course.

Des frais de non-présentation (NO-SHOW) sont également applicables lorsque le Passager ne se présente pas au lieu de prise en charge au-delà d'un délai de 10 min (dix minutes). Ces frais sont équivalents au prix estimé de la Course indiqué au moment de la confirmation de la réservation de la Course.

10. Réclamations

Toute réclamation commerciale en lien avec une Course en cours ou passée devra être effectuée par le Passager auprès du service client de WIMOVA.

- Le service client de WIMOVA peut être contacté via l'Espace Client WIMOVA for Business,
- ou l'Application Mobile WIMOVA ; Dans le menu « Réservations », « Historique » et en sélectionnant la Course concernée.

11. Traitement de données à caractère personnel

WIMOVA réalise des traitements de données à caractère personnel concernant les Passagers, conformément à la réglementation relative à la protection des données (RGPD, loi Informatique & Libertés).

Lorsqu'un Passager commande une Course Privée, la Politique de Confidentialité WIMOVA (Clients) s'applique et est consultable ici : (...).

12. Intelligence Artificielle

Dans le cadre de la fourniture et de l'amélioration de ses Services, WIMOVA recourt à l'intelligence artificielle à savoir des algorithmes et des modèles.

Les algorithmes et les modèles d'intelligence artificielle sont notamment utilisés afin de fournir prédictions, des recommandations ou des évaluations. A titre d'illustration, il peut s'agir d'estimer le prix d'une réservation de Course sur la base de différents facteurs influant le prix, d'anticiper un nombre important de réservations à venir dans le temps ou dans l'espace, d'évaluer l'impact environnemental des déplacements réalisés par une organisation, etc.

Les systèmes d'intelligence artificielle mis en œuvre par WIMOVA présentent un risque minimal au sens du règlement européen 2024/0360 « AI Act » et ne sont pas destinés à produire de décisions automatisées ayant un effet juridique ou significatif pour le Passager.

L'ensemble des systèmes d'intelligence artificiel, des algorithmes, des modèles et des données d'entraînement et de validation sont la propriété de WIMOVA, sont confidentiels et constituent des secrets d'affaires ou des droits de propriété intellectuelle.

Les modèles d'intelligence artificielle de WIMOVA sont alimentés par des données d'entrée provenant de différentes sources, dont des données pouvant être collectées ou générées dans le cadre de la fourniture des Services et sur lesquelles WIMOVA à la qualité de responsable de traitement. Lorsque les données d'entrée sont utilisées à des fins d'amélioration des Services, WIMOVA met en œuvre les principes de minimisation et de pseudonymisation.

13. Résiliation - Suspension

Les Parties peuvent librement décider de résilier les Conditions Générales de Vente qui les lient.

En cas de défaut de paiement, et jusqu'à la régularisation de l'incident de paiement, WIMOVA pourra :

- suspendre la possibilité pour le Passager d'effectuer de nouvelles réservations de Courses,
- annuler la fourniture de toute prestation de transport, y compris de Courses ayant été réservées avant la survenance de l'impayé en cours,
- suspendre l'accès du Passager à l'Application Mobile WIMOVA.

En cas de survenance grave ou répétée d'impayés ou d'incidents de paiement, y compris après leur régularisation, WIMOVA pourra résilier sans délai les Conditions Générales de Vente et les Conditions Générales d'Utilisation conclues avec le Passager.

La suspension comme la résiliation à l'initiative de WIMOVA s'effectuera au moyen d'une notification écrite au Passager, pouvant s'effectuer par voie électronique et par le biais de l'Application Mobile WIMOVA. La décision de WIMOVA s'appliquera immédiatement, afin de ne pas causer de préjudice financier à WIMOVA comme aux Chauffeurs affiliés à WIMOVA. Le Passager peut formuler des observations et réclamations à WIMOVA pour contester la suspension ou la résiliation des Conditions Générales de Vente si celle-ci lui apparaît infondée.

14. Défaut de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement d'une facture arrivée à son échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de retard d'un montant de 40 euros (D. 441-5 du Code de commerce), l'application d'intérêts de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (L. 441-10 du Code de commerce), sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard, le remboursement des frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance).

LORSQUE LE PASSAGER A LA QUALITE DE CONSOMMATEUR OU DE NON-PROFESSIONNEL

AU SENS DU DROIT FRANÇAIS, LA CLAUSE CI-DESSUS NE LUI EST PAS OPPOSABLE.

15. Responsabilité – Force majeure

Les clauses ci-après stipulées ne peuvent être interprétées comme venant limiter ou exclure la responsabilité de WIMOVA en cas de dommage corporel causé à des personnes physiques.

Au titre d'une obligation de moyens, WIMOVA fait ses meilleurs efforts pour rechercher un Chauffeur disponible pour réaliser la Course commandée par le Passager. WIMOVA ne peut toutefois pas garantir au Passager la disponibilité d'un Chauffeur pour chaque Course qu'il aura réservé. La durée comme l'heure d'arrivée d'une Course sont sujets à de nombreux aléas indépendants de la volonté de WIMOVA comme des chauffeurs et, à ce titre, n'est pas garantie et n'ouvre aucun droit à indemnisation.

WIMOVA NE PEUT ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE L'INEXECUTION OU DE LA MAUVAISE EXECUTION DE LA PRESTATION DE TRANSPORT REALISEE PAR UN CHAUFFEUR, LORSQUE CELLE-CI EST (1) IMPUTABLE AU PASSAGER, (2) OU DECOULE D'UN FAIT IMPREVISIBLIE ET INSURMONTABLE D'UN TIERS ETRANGER A LA PRESTATION DE TRANSPORT, (3) OU A POUR ORIGINE UN CAS DE FORCE MAJEURE. LES CAS DE FORCE MAJEURE SONT CEUX HABITUELLEMENT RECONNUS PAR LES TRIBUNAUX AINSI QUE (1) LES RESTRICTIONS, EMBOUTEILLAGES OU ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIERE, (2) LES MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE, (3) LES MOUVEMENTS DE GREVE DES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT DE PERSONNES, (4) LES DECISIONS DU POUVOIR REGLEMENTAIRE VENANT LIMITER LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DE TRANSPORTS, (5) LES EPIDEMIES OU PANDEMIES.

LORSQUE LE PASSAGER N'A PAS LA QUALITE DE CONSOMMATEUR OU DE NON-PROFESSIONNEL AU SENS DU DROIT FRANÇAIS, WIMOVA NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUS DOMMAGES INDIRECTS CAUSE AU PASSAGER, NOTAMMENT TOUTE PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, MANQUE A GAGNER, PERTE DE CHANCE, PERTE DE DONNEES OU D'INFORMATIONS.

16. Droit applicable

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SONT REGIES ET INTERPRETEES CONFORMEMENT AU DROIT FRANÇAIS, A L'EXCLUSION DE TOUTE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA VENTE DE MARCHANDISES OU LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DE SERVICES.

LORSQUE LE PASSAGER A LA QUALITE DE CONSOMMATEUR ET QU'IL RESIDE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE, LA CLAUSE CI-DESSUS NE PEUT LE PRIVER DU BENEFICE DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE DROIT DE LA CONSOMMATION DE SON PAYS DE RESIDENCE LORSQUE CELLE-CI EST PLUS AVANTAGEUSE POUR LUI QUE LE DROIT FRANÇAIS.

17. Règlement des différends - Médiation

Les parties s'efforceront de résoudre leur différend de toute nature par la voie amiable.

Lorsque le Passager à la qualité de consommateur, et après une tentative infructueuse de résoudre le différend dans le cadre d'une réclamation adressée préalablement au service commercial de WIMOVA, le Passager pourra recourir gratuitement à une procédure de médiation auprès de l'organisme de médiation suivant : Association des Médiateurs Européens, 197 boulevard Saint-Germain, <https://www.mediationconso-ame.com/>.

La médiation n'est qu'une faculté offerte au Passager et n'est pas un préalable obligatoire à une action en justice.

18. Clause attributive de compétence

TOUT DIFFERENT OU LITIGE DECOULANT DE LA VALIDITE, DE L'INTERPRETATION, DE L'EXECUTION ET/OU DE LA RUPTURE DU CONTRAT SERA SOUMIS A LA COMPETENCE

EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, D'ACTION EN REFERE OU D'APPEL EN GARANTIE.

LORSQUE LE PASSAGER A LA QUALITE DE CONSOMMATEUR OU DE NON-PROFESSIONNEL AU SENS DU DROIT FRANÇAIS, LA CLAUSE CI-DESSUS NE LUI EST PAS OPPOSABLE.

19. Evolution des CGV - Acceptation

Les Conditions Générales de Vente acceptées sont remises au Passager sur un support durable que celui-ci est invité à conserver.

Les Conditions Générales de Vente peuvent être mises à jour à tout moment par WIMOVA, qui informera en amont le Passager par écrit de la nouvelle version des Conditions Générales de Vente, en lui laissant un délai raisonnable pour les accepter.

Les nouvelles Conditions Générales de Vente s'appliquent uniquement à compter de leur date d'entrée en vigueur et pour les futures Courses Privées.

A l'issue du délai d'acceptation, si le Passager n'a pas accepté ou refuse d'accepter les nouvelles Conditions Générales de Vente, le Passager ne pourra pas réserver de nouvelles Courses Privées.